

GUIDE DES SERVICES

CRÉDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES

● À tous ceux qui
vivent
le service public



Édito	2
Le Groupe CSF	3

LOGEMENT

Prêt Immobilier	4
Prêts sociaux	4
Caution	5
CSF Assurance Emprunteurs	6
CSF Protection Revente	7
Assurance Artel Habitation	7
Prêt personnel Travaux	8
Offres 1% développement durable et déménagement/emménagement	8
Service Travaux	9
LocaCSF®	10
www.csf.fr : outils pratiques	10

AUTO / CONSO

Prêt Personnel	11
Prêt personnel Auto	12
Assurance Artel Auto / 2 roues	12
Service Réductions Auto	13
Prêt personnel Nomade	13
Réserve d'argent Crédit Global	14
Offres 1% Crédit Global	15
Rachat de Crédits	16

PROTECTION

CSF Hospitalisation	17
CSF Accident	18
CSF Prévoyance	18
CSF Obsèques	19
Assurance Chiens / Chats	19

ÉPARGNE / RETRAITE

Assurance vie	20
---------------	----

FONCTION PUBLIQUE

CSF Assurance Emprunteurs	22
Garantie DPRP	23
Conventions de Partenariat	24
Quelques partenaires institutionnels	24
Prêt Bienvenue 0%	25
Adhérer au CSF	25

CARTE CSF

Service Réductions Auto	26
CSF Magazine	27
Services à la Personne	28
Service Travaux	29
Garantie Défense Pénale et Recours pénal Professionnels	29

RÉSEAU

Carte des agences et des points conseil	30
---	----



En proposant à ses membres des solutions concrètes et avantageuses, le CSF vous permet d'accéder à la propriété, contribue à la protection de vos proches et améliore votre cadre de vie en réalisant tous vos projets.

Le Crédit Social des Fonctionnaires, c'est aujourd'hui, plus de 50 ans d'expérience, 20 000 correspondants bénévoles et des équipes toujours disponibles pour répondre à vos questions et vous faire bénéficier des meilleures offres.

Être adhérent au CSF, c'est s'associer à un partenaire de confiance et avoir l'assurance d'être écouté, compris et conseillé, toujours au bon moment.

Bien cordialement,

Jean-Marie Alexandre
Président du CSF

ENGAGÉ AU CŒUR DU SERVICE PUBLIC

CSF ASSOCIATION

Association loi 1901 engagée dans l'économie sociale, le CSF c'est 2 000 000 d'adhérents depuis sa création, 50 ans d'expérience auprès des fonctionnaires et 20 000 correspondants bénévoles.

Son but est de permettre à ses adhérents d'accéder au crédit, à l'assurance, à l'épargne et à toutes sortes de services en vue d'améliorer leur qualité de vie.

pilote

CRÉSERFI

L'établissement financier du CSF commercialise les crédits immobiliers et les prêts personnels, et cautionne ces crédits. Créé en 1975, il négocie auprès des banques et établissements financiers les services qui répondent aux attentes des adhérents du CSF.

CSF Assurances

La société de courtage d'assurances du CSF assure votre protection, celle de vos proches et de vos biens. Elle vous fait bénéficier d'une couverture complète et efficace, en assurance comme en prévoyance.

Progretris

Progretris, la nouvelle société de courtage d'assurances du CSF vous accompagne pour réaliser avec vous un bilan patrimonial et vous orienter sur les placements les plus pertinents.



Développe les actions sociales des fonctionnaires et promeut le Service Public.

QUI PEUT ADHÉRER AU CSF ?

- Les élus, les fonctionnaires titulaires ou assimilés fonctionnaires, contractuels, stagiaires, les salariés, actifs ou retraités, d'un établissement public sous contrat de droit privé, d'une entreprise ayant une mission de service public ou d'une entreprise dont le capital est totalement ou en partie détenu par l'État.
- Leurs ascendants et descendants.

Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association, loi 1901, siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière - 75313 Paris cedex 09. Pour adhérer au Crédit Social des Fonctionnaires, il vous suffit d'acquitter une fois pour toutes un droit d'entrée de 11 € par personne. Devenez cotisant et profitez de tous les services et avantages sélectionnés pour vous, pour seulement 22 € par an et par foyer.

Fondation d'entreprise Crédit Social des Fonctionnaires - 9 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris.

Propriétaire ou locataire, se loger est prioritaire !

Obtenir une caution, établir un plan de financement adapté, exploiter toutes les possibilités pour réaliser la meilleure opération... Votre conseiller vous accompagne pas à pas et vous propose du sur mesure.

PRÊT IMMOBILIER

Que vous ayez un projet

- d'achat dans le neuf ou dans l'ancien,
- de construction d'une résidence principale, secondaire ou locative,
- de travaux dans votre habitation,

CRÉSERFI vous accompagne.

Les avantages

→ Pas d'apport personnel.

Les solutions CRÉSERFI peuvent financer 100% de votre projet immobilier*.

→ Des taux fixes parmi les meilleurs du marché.

Nos solutions de financement vous apportent la sécurité de taux fixes particulièrement intéressants.

→ Une caution pour faciliter votre opération.

Vous évitez le coût de l'hypothèque puis les frais de sa mainlevée à la fin de votre crédit*.

→ Un accompagnement personnalisé.

Un conseiller construit avec vous un dossier adapté. Sur la base de simulations précises, il vous permet de choisir la combinaison la plus avantageuse et vous accompagne jusqu'à la réalisation de votre projet.

* Solution à étudier avec votre conseiller CRÉSERFI.



PRÊTS SOCIAUX

Vous pensiez ne pas y avoir droit : renseignez-vous auprès de votre conseiller, il connaît bien les Prêts à Taux Zéro comme les Prêts Aidés de l'État, de la Ville ou de l'administration. Si votre dossier le permet, votre montage financier saura en tirer tous les avantages.

Pensez-y !

Exemples :

- Prêt à 0% du ministère du Logement (pas de frais de dossier)
- Prêt à l'Accession Sociale (P.A.S.) ; il vous donne droit à une Aide Personnalisée au Logement (A.P.L.)



CAUTION

Notre accord de principe⁽¹⁾ sous **48H**

Le service caution 48H vous permet de disposer d'une lettre stipulant le montant et la durée du prêt qui peut vous être consenti.

Vous bénéficiez ainsi d'un solide argument dans la négociation avec le vendeur de votre futur bien immobilier, avant même d'avoir signé un compromis de vente !



L'accord définitif de caution constitue pour vous un signal très favorable pour l'acceptation de votre dossier de financement. À titre d'exemple, sur 2111 cautions accordées en 2008 par CRÉSERFI pour son partenaire CFF, 1 968 prêts ont été acceptés (93,3 %).

Numéro Azur

0 810 06 5000

Coût d'un appel local depuis un poste fixe

www.csf.fr

CRÉSERFI (S.A au capital de 56 406 136 € RCS Paris B 303477319 - N° de démarcheur 2052364079VB - N° d'inscription à l'ORIAS : 07 022 577 - Siège social : 9 rue du Fbg Poissonnière, 75009 Paris), et ses partenaires prêteurs vous proposent les prêts immobiliers.

Les propositions de crédit sont réservées aux adhérents du CSF. Elles restent sous réserve d'acceptation de CRÉSERFI et de ses partenaires prêteurs, après étude de leur situation financière et après consultation des fichiers d'incidents de paiement de la Banque de France (FICP, FCC).

Les partenaires de CRÉSERFI sont : Caisse d'Épargne et de Prévoyance Provence-Alpes-Corse ; Banque coopérative - SA à directeur et conseil d'orientation et de surveillance au capital de 649 316 000 € - Place Estrangin Pastré 13006 Marseille - 775 559 404 RCS Marseille. Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe ; SA coopérative de crédit à capital variable - 4 place Richebé 59800 Lille - RCS Lille 320 342 264. CFCAL ; Banque SA au capital de 5 535 150 € - 1 rue du Dôme BP 102- 57003 Strasbourg - RCS Strasbourg 568 501 282. Le Crédit Foncier de France ; S.A. au capital de 806 319 000,50 € - 19 rue des Capucines 75001 Paris - RCS Paris B 542 029 848. Crédit Lyonnais ; SA au capital de 1 847 860 375 € - 18 Rue de la République 69000 Lyon - RCS Lyon B 954 509 741. BPI ; SA au capital de 117 386 000 € - 4 rue du Général Foy 75378 Paris Cedex 08 - RCS Paris 381 804 905. Crédit du Nord ; Société anonyme au capital de 740 263 248 € - 28 place Rihour 59800 Lille - RCS Lille 456 504 851. Barclays Bank PLC, Succursale en France - Principal établissement : 32 avenue George V 75008 Paris - RCS Paris B 381 066 281 - Siège social à Londres : 1, Churchill Place - London E14 5HP - Register N° 1026167 - Capital autorisé : 3

040 001 000 de Livres Sterling. Compagnie Européenne de Garanties et Cautions ; Société Anonyme au capital de 160.995.996 € est régie par le Code des Assurances - 128 rue La Béotie 75378 Paris Cedex 08 - RCS Paris B 382 506 079. CNP CAUTION ; SA au capital de 12 000 009,14 € - 4 place Raoul Dautry 75015 Paris cedex 15 - RCS Paris B 383 024 098.

(1) CRÉSERFI vous propose l'accord de principe de caution sous 48 heures.

Sous réserve d'éligibilité de votre dossier, l'accord de principe de CRÉSERFI, utilisable avant la signature du compromis de vente pour le cautionnement de votre projet de prêt immobilier, est valable 15 jours pour un montant maximum de 500 000 €. L'accord définitif de caution (valable 3 mois) est subordonné à la remise des justificatifs correspondant aux renseignements que vous donnez à votre conseiller lors de l'entretien (ces renseignements figurent dans le document intitulé "Demande de prêt" remis par votre conseiller). L'accord de caution définitif est valable auprès de BPI et CFF.

Le saviez-vous ? L'emprunteur d'un crédit immobilier dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. S'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes perçues. Conformément à la loi, aucun versement de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent.

Sécurisez votre projet immo

Il faut savoir anticiper toutes les situations lorsque vous vous lancez dans votre projet immobilier : prévoir la revente, se prémunir contre les risques et les accidents... CSF Assurances est là pour vous guider.

CSF ASSURANCE EMPRUNTEURS

Une couverture maximale

Une assurance des emprunteurs classique sert généralement à prendre en charge les mensualités restant dues de votre prêt, en cas de décès, d'invalidité ou d'incapacité de travail. Encore faut-il que les risques particuliers liés à votre profession ne soient pas exclus, ce qui est fréquent avec les assurances courantes.

- CSF Assurance Emprunteurs vous couvre même si vous exercez une profession comportant des risques spécifiques (pompiers, policiers, militaires...).
- Ses garanties couvrent aussi la pratique de sports à titre privé ou professionnel, même les sports extrêmes.
- Nous assurons votre prêt immobilier quel que soit le prêteur.
- **Exclusivité CSF : le Capital Éducation***
Un complément de 10 000 € en cas de décès.

Offre soumise à conditions, à disposition auprès d'un conseiller.



Numéro Azur

0 810 06 5000

Coût d'un appel local depuis un poste fixe

CSF SOLUTIONS EMPRUNTEURS SENIORS

Avec CSF Assurance Emprunteurs, vous pouvez adhérer jusqu'à l'âge de 70 ans et être couvert jusqu'à 75 ans... Et grâce à **CSF Solutions Emprunteurs Seniors**, vous pouvez même adhérer au-delà de 70 ans pour une couverture jusqu'à l'âge de 90 ans.

Les examens médicaux éventuellement demandés sont entièrement remboursés en suivant le parcours de soins des partenaires de CSF Assurances (voir conditions).

Offre soumise à conditions, à disposition auprès d'un conseiller.

* Le capital éducation est valable pour CSF Assurance Emprunteurs, dès lors que l'emprunteur laisse au moins un enfant de moins de 26 ans fiscalement à charge et scolarisé (cette dernière restriction ne s'applique pas à l'enfant de moins de 3 ans).

CSF Assurance Emprunteurs et CSF Solutions Emprunteurs Seniors sont distribuées par CSF Assurances, SARL de courtage d'assurances au capital de 450 000 € ; RCS Paris B 322 950 148 - 9, rue du Fbg Poissonnière, 75313 Paris cedex 09. Garantie financière et assurance de responsabilité civile conformes aux articles L.512-6 et L.512-7 du Code des Assurances. N° d'inscription à l'ORIAS : 07 008 834.

CSF Assurance Emprunteurs est un contrat groupe souscrit par l'Association CSF auprès de **SwissLife Assurance et Patrimoine** - Siège social : 86, boulevard Haussmann - 75380 Paris Cedex 08 - S.A. au capital de 154 797 164,35 € - 341 785 632 RCS Paris. Entreprise régie par le Code des Assurances.

CSF Solutions Emprunteurs Seniors est un contrat **GRAS SAVOYE**, société de courtage d'assurances, S.A. au capital de 1 432 600 € - RCS Nanterre 311 248 637 dont le siège social est situé : 2 à 8 rue Ancelle - 92202 Neuilly sur Seine Cedex, N°ORIAS 07 001 707 (www.oriass.fr) et soumise au contrôle de l'ACP : Autorité de Contrôle Prudentiel, 61 rue Taitbout - 75009 Paris (garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.512-6 et L.512-7 du Code des Assurances), souscrit auprès de **Générali Vie**, entreprise régie par le Code des Assurances - SA au capital de 285 863 360 €, 11 boulevard Haussmann - 75009 Paris inscrit au RCS sous le N° 602 062 481 au profit de ses clients bénéficiaires de prêts ou des clients des intermédiaires apporteurs.

ASSURANCE ARTEL HABITATION

Incendie, vol, tempête, actes de vandalisme...

CSF Assurances répond sur le champ.

→ Contrat tranquillité :

Bien sûr vous êtes couvert pour les risques de la vie quotidienne, mais vous profitez également de garanties originales et utiles, telles que l'assurance Voyage - Villégiature pour couvrir notamment vos effets personnels sur le lieu de vos vacances ou lors du transport.

→ Option confort :

Vous possédez des biens de valeur, des objets d'art, ou tout simplement un congélateur bien rempli ? Vous êtes remboursés en cas de sinistre. Votre chaudière rend l'âme, un arbre tombe dans votre jardin, votre cave est inondée ? Nous prenons tout en charge.

Pour en savoir plus sur ARTEL Habitation :

▶ **N°Vert 0 800 88 19 03**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Offre soumise à conditions, à disposition auprès d'un conseiller.



CSF PROTECTION REVENTE

Quel est le principal risque en cas de revente imprévue ? La moins-value !

CSF Protection Revente prend en charge la moins-value en cas de :

- **Mutation professionnelle**
- **Licenciement économique**
- **Divorce**
- **Invalidité absolue et définitive accidentelle**
- **Décès suite à un accident**
- **Naissance multiple**

Vous pouvez assurer un appartement ou une maison, dans l'ancien ou dans le neuf, que ce soit pour votre résidence principale, votre résidence secondaire ou même un investissement locatif.

Exemple : M. & Mme Jean ont acheté leur appartement à Lille pour un montant de 150 000 € financés par un prêt sur 20 ans. Deux ans plus tard, M. Jean est muté dans le sud de la France.

Ils se voient contraints de revendre leur résidence principale, mais ne trouvent acquéreur qu'à 130 000 €, c'est le prix du marché. La moins-value constatée est de 20 000 €.

Avec CSF Protection Revente, la moins-value est prise en charge et M. et Mme Jean peuvent rembourser l'intégralité du capital restant dû au titre du prêt.

Offre soumise à conditions, à disposition auprès d'un conseiller.

CSF Protection Revente est un contrat d'assurance n° AC473152 souscrit par CSF Assurances auprès de **l'ÉQUITÉ** (entreprise régie par le code des assurances, S.A. au capital de 15 569 320 €, RCS PARIS B 572 084 697, 7/9 bd Haussmann 75442 Paris Cedex 09. N° TVA Intracommunautaire : FR 26572084697) par l'intermédiaire de **GRAS SAVOYE** (société de courtage d'assurance immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 07 001 707, S.A. au capital de 1 432 600 €, 2 à 8 rue Ancelle 92200 Neuilly-sur-Seine, RCS Nanterre 311 248 637) et distribué à titre exclusif par CSF Assurances en sa qualité de mandataire d'assurances.

Les produits ARTEL sont distribués par CSF Assurances. Les produits d'assurances sont proposés par **GRAS SAVOYE**, société de courtage d'assurances, Société Anonyme au capital de 1 432 600 € - RCS Nanterre 311 248 637 dont le siège social est situé : 2 à 8 rue Ancelle - 92202 Neuilly sur Seine Cedex, N°ORIAS 07 001 707 (www.oriass.fr) et soumise au contrôle de l'ACP.

Offres soumises à conditions, à disposition auprès d'un conseiller.

Aménagez votre logement

Un éventail complet de solutions pour financer l'aménagement de votre habitation, sous forme de prêt personnel ou d'offres à 1%, mais également pour faciliter vos démarches : devis, choix du prestataire, suivi des travaux... Le CSF est à vos côtés pour réaliser vos projets !

PRÊT PERSONNEL TRAVAUX*

De 1 500 à 21 500 € remboursables jusqu'à 120 mois pour réaliser tous vos travaux.

Exemple : vous avez emprunté 4 000 € sur 12 mois et vous avez obtenu un taux de 2,50 % TEG annuel fixe. Vous remboursez alors 12 mensualités de 337,81 € pour un coût total du crédit de 53,72 € dont 40 € de frais de dossiers (hors assurance facultative).

* Pour des montants de 1 500 € à 21 500 € (montant maximum des travaux) sur une durée de 12 à 120 mois, le Taux Effectif Global (TEG) annuel fixe est de 2,50 % à 8,60 %, hors assurance facultative. Offre proposée par SEDEF.

Crédit renouvelable :

OFFRES 1% TEG annuel fixe

Économie d'énergie et Déménagement / emménagement

→ Pour vos travaux d'économie d'énergie

Changement ou rénovation de l'installation de chauffage ou d'eau chaude ; isolation de l'appartement ou de la maison ; installation de nouvelles fenêtres.

→ Pour votre déménagement, l'équipement ou la décoration de votre habitation.

(Voir conditions page 15)



Les petits + de la carte CSF

SERVICE TRAVAUX



Plus de 1500 artisans de confiance à votre disposition.

Un projet de rénovation, d'aménagement de votre habitat ou un besoin de dépannage ? Dès votre premier appel, votre demande est orientée vers un prestataire de référence proche de chez vous qui vous contacte dans les 24 heures.

Vous bénéficiez d'un devis rapide vérifié par des spécialistes et d'un service après vente pendant 6 mois.

- Réactivité
- Qualité
- Suivi
- Intervention en cas d'urgence
- Service Clientèle



Numéro Azur

0 810 06 5000

Coût d'un appel local depuis un poste fixe

www.csf.fr

CRÉSERFI et son partenaire SEDEF - SNC au capital de 3 060 000 € - 331 320 028 RCS EVRY - n° ORIAS : 07 037 518 - Angle de l'avenue de l'Aunette - CD 153 - 91130 Ris Orangis Cedex, vous proposent le Prêt Personnel.

Les propositions de crédit sont réservées aux adhérents du CSF. Elles restent sous réserve d'acceptation de CRÉSERFI et de SEDEF, son partenaire prêteur, après étude de leur situation financière et après consultation des fichiers d'incidents de paiement de la Banque de France (FICP, FCC).

Le TEG varie en fonction du montant emprunté et de sa durée de remboursement. Virement sous 48 heures en jours ouvrables une fois le contrat devenu définitif (après expiration du délai de rétractation de 7 jours ouvrés en agence ou de 14 jours calendaires en vente à distance à compter de la date de signature de l'offre, pour les prêts inférieurs à 21 500 €). Frais de dossiers de 1% du montant emprunté plafonnés à 90 €.

Aucun versement de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. Tous les montants et exemples de ce document sont hors assurances facultatives.

Barèmes et conditions au 12/07/10 susceptibles de variations et sous réserve d'erreurs matérielles manifestes.

Les offres 1% sont réalisées dans le cadre d'une utilisation spécifique de votre réserve d'argent Crédit Global (voir page 14).

Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association, loi 1901, siège social : 9, rue du Faubourg Poissonnière - 75313 Paris cedex 09. Le partenaire des services de la Carte CSF pour le Service Travaux est : [Multiassistance](http://Multiassistance.fr) - RCS Bobigny 413 114 901, SA au capital de 48 494.10 €, Tour Levant, 40 rue Jean Jaurès 93176 Bagnolet.

Locataires : rassurez votre bailleur

LOCACSF®

Louez un logement sans difficulté

LocaCSF® est une caution locative qui garantit votre propriétaire contre les risques d'impayés. Souscrite par le locataire, elle est donnée au bailleur pour une durée de 3 ans.

- Elle couvre jusqu'à 18 mois de loyer et de charges locatives en cas d'impayés, dans la limite mensuelle de 1 500 €.
- Il n'y a pas de frais de dossier.
- Son coût pour le locataire est de 1,57% seulement de la somme garantie. Exemple : 700 € (loyer + charges) x 18 mois x 1,57% = 197,82 € (coût de la caution LocaCSF®).



Numéro Azur
0 810 06 5000
Coût d'un appel local depuis un poste fixe

www.csf.fr

Surfer pratique en un clic



www.csf.fr

Il existe sur le www.csf.fr un certain nombre d'outils pour faciliter vos démarches, que ce soit pour déposer un dossier de prêt, effectuer une simulation, obtenir une réponse de principe, prendre contact avec un conseiller, définir un rendez-vous,...

Vous y trouverez toutes les informations nécessaires à la bonne réalisation de vos projets, quels qu'ils soient.

LocaCSF® est distribué par CSF Assurances.

Les partenaires de CSF Assurances pour LocaCSF® sont le Groupe Solly Azur Assurances, société de courtage d'assurances S.A.S. au capital de 38 113 €, RCS Paris 353 508 955, N° ORIAS 07 008 500 dont le siège est 60, rue de la Chaussée d'Antin 75009 Paris, et L'Équité, Société Anonyme régie par le Code des Assurances, RCS Paris 572 084 697, ayant son siège social 7-9 boulevard Haussmann - 75442 Paris Cedex 09.

Donnez vie à vos projets

Équipement, vacances, loisirs, nouveau véhicule... Quels que soient vos envies ou vos besoins, CRÉSERFI et ses partenaires prêteurs vous ont réservé des offres exclusives pour les concrétiser, sans déséquilibrer votre budget.

PRÊTS PERSONNELS Faciliter l'accès au crédit

Le CSF et CRÉSERFI, son établissement financier, vous proposent de multiples solutions avantageuses et adaptées, pour emprunter dans de bonnes conditions :

- **Des prêts personnels de 1 500 à 64 000 €** sans justificatifs d'objet du prêt pour financer des petits et des grands projets.
- **Un coût attractif** : des frais de dossiers offerts sur Internet, une mensualité offerte⁽¹⁾, des taux attractifs.
- **Des solutions de financement souples** : des durées de 6 à 96 mois, un report de 3 mois⁽²⁾, une pause mensualité⁽³⁾.
- **Une réponse de principe immédiate** via Internet, votre dossier étudié dans les 24 heures ouvrées à réception des pièces justificatives.
- **Un accompagnement sur mesure** avec au choix :
un conseiller en face à face, par téléphone sans rendez-vous, ou encore sur Internet 24H/24 et 7J/7.

Exemple : vous empruntez 4 000 € sur 12 mois à 2,50 % TEG annuel fixe, vous remboursez 12 mensualités de 338 €* pour un coût total du crédit de 54 €* hors assurances facultatives. Offre proposée par CRÉSERFI. Le taux de 2,50% est valable uniquement pour des montants supérieurs à 4 000 € sur 12 mois.

* Montants arrondis à l'euro supérieur.



Numéro Azur
0 810 06 5000
Coût d'un appel local depuis un poste fixe

www.csf.fr

CRÉSERFI, l'établissement financier du CSF, et ses partenaires prêteurs vous proposent les Prêts Personnels. Cette offre est réservée aux adhérents du CSF. Elle est sous réserve d'acceptation de leur dossier par CRÉSERFI et ses partenaires, après étude de leur situation financière et après consultation des fichiers d'incidents de paiement de la Banque de France (F.I.C.P., F.C.C.). Les prêteurs sont :

CRÉSERFI, S.A. au capital de 56 406 136 € RCS Paris B 303 477 319 - N° de démarcheur 2052364079VB - N° d'inscription à l'ORIAS : 07 022 577 - Siège social : 9, rue du Fbg Poissonnière, 75009 Paris. **Les montants empruntés varient de 1 500 € à 30 000 € sur des durées de 12 à 60 mois au TEG annuel fixe de 2,50 % à 5,80 % hors assurance décès invalidité facultative. Pas de frais de dossier. Le TEG varie en fonction de la durée et du montant emprunté. Ce prêt est sous réserve de l'acceptation de votre dossier.** Conditions en vigueur au 21/06/10 et susceptibles de variations.

SEDEF, SNC au capital de 3 060 000 € - 331 320 028 RCS EVRY - n°ORIAS 07 037 518 - Angle de l'avenue de l'Aunette - CD 153 - 91130 Ris Orangis Cedex. **Les montants empruntés varient de 1 500 à 21 500 € sur des durées de 12 à 72 mois au TEG annuel fixe de 2,50 % à 8,30 % hors assurance décès invalidité facultative.** Frais de dossier de 1 % plafonnés à 90 € inclus dans le TEG. Le TEG varie en fonction de la durée et du montant emprunté. Prêt proposé par SEDEF, prêteur, sous réserve de l'acceptation de votre dossier. (1) La dernière mensualité est offerte pour tous les prêts d'une durée égale ou supérieure à 48 mois, sous réserve du bon fonctionnement du contrat et que celui-ci arrive à son terme. (2) L'adhérent dispose des fonds une fois son contrat devenu définitif et après expiration du délai de rétractation et commence à rembourser dans 3 mois. Les intérêts intercalaires sont inclus dans les mensualités. La durée effective du prêt est majorée de 2 mois. (3) Vous pouvez suspendre pendant un mois le remboursement de votre crédit, à partir du 6ème mois après l'ouverture du dossier, à intervalles de 6 mois glissants et sous réserve d'absence d'incident de paiement. Conditions en vigueur au 12/07/10 et susceptibles de variations.

BFM - Banque Fédérale Mutualiste, Société Coopérative de Banque au capital de 66 707 892 €. RCS Créteil B 326 127 784. 1 place des Marseillais - 94227 Charenton-le-Pont Cedex - prêteur sous réserve de l'acceptation de votre dossier par la BFM. **Les montants empruntés varient de 1 500 à 64 000 € sur des durées de 6 à 96 mois au TEG annuel fixe de 3,70 % à 6,85 % hors assurance décès invalidité facultative.** Pas de frais de dossier. Le TEG varie en fonction de la durée, du montant emprunté et de l'assurance**, si elle est souscrite. Conditions en vigueur au 01/07/10 et susceptibles de variations.

** L'assurance DIT, négociée au taux mensuel de 0,72 % sur le capital initial, est facultative pour tout prêt d'une durée inférieure ou égale à 36 mois (franchise incluse) quel que soit le montant emprunté. Au-delà de cette durée, elle est obligatoire pour les prêts de plus de 10 000 € et facultative pour les prêts inférieurs à 10 000 €. Contrat souscrit auprès de CSF Assurances.

Conformément à la loi, aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. L'emprunteur peut, dans un délai de 7 jours ouvrés en agence (14 jours calendaires dans le cas d'une vente à distance) à compter de son acceptation de l'offre, revenir sur son engagement en exerçant son droit de rétractation.

Des formules spécifiques pour l'auto

Un véhicule est aujourd'hui quasi indispensable dans un foyer, quand ce n'est pas plusieurs...
Le CSF vous propose une gamme complète de solutions pour bien l'acheter et bien l'assurer.

PRÊT PERSONNEL AUTO*

Faciliter le financement de votre véhicule

- Des durées de remboursement jusqu'à 144 mois.
- Des taux attractifs.
- Une mensualité offerte⁽¹⁾, un report de 3 mois⁽²⁾ ou une pause dans vos mensualités⁽³⁾.
- Une réponse de principe immédiate.
- L'expertise d'un conseiller CRÉSERFI, qui saura vous apporter un accompagnement personnalisé.

Exemple : pour un Prêt Auto de 14 000 € sur 60 mois au TEG annuel fixe de 5,90 %, vous avez choisi d'avoir une première échéance dans 3 mois. Vous remboursez 60 mensualités de 269,01 €, soit un coût total de 2 140,60 € dont 90 € de frais de dossiers (hors assurance facultative), pour une durée effective du prêt de 62 mois. Les mensualités indiquées dans cet exemple intègrent les intérêts de la période de report, lissés sur toute la durée de remboursement.

* Pour des montants à partir de 1 500 € sur une durée de 12 à 120 mois au TEG annuel fixe de 2,50 % à 8,30 %, hors assurance facultative. Offre proposée par SEDEF.



ASSURANCE ARTEL AUTO**

Feu vert sur les avantages

Vous êtes bien couvert, comme vos passagers et tous ceux à qui vous avez pu prêter votre véhicule (voir conditions auprès d'un conseiller). La garantie personnelle du conducteur vous protège si vous êtes blessé en cas d'accident, y compris si vous êtes responsable. Des difficultés pour bien vous assurer ? Artel accueille les malusés et résiliés avec trois formules d'assurance Auto, incluant toutes la garantie individuelle conducteur.

→ Les petits « plus » qui vous dépannent : Assistance mécanique (avec remorquage sans franchise kilométrique), assistance aux person-

nes, accompagnement des enfants si nécessaire, remboursement complémentaire des frais médicaux à l'étranger.

→ Option « Avantages CSF »

Cette garantie supplémentaire vous offre une prise en charge totale ou partielle de vos franchises et la mise à disposition d'un véhicule de remplacement.

ARTEL 2 ROUES**

Choisissez parmi 4 formules de garanties modulables, pour adapter votre assurance à vos besoins, et 3 garanties optionnelles pour optimiser votre protection et celle de votre deux-roues.

Pour en savoir plus sur ARTEL Automobile et ARTEL 2 roues :

▶ N° Vert 0 800 88 19 03

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

** voir conditions de garanties et de franchises auprès des conseillers.



SERVICE RÉDUCTIONS AUTO

Jusqu'à 35% de remise sur l'achat de votre prochaine voiture neuve. Plus de 13 000 offres de véhicules différents à configurer, en commande usine. Des conditions exclusives sur 37 marques de véhicules neufs avec garantie constructeur, valable dans tout le réseau.

Rendez-vous sur www.csf.fr pour commander votre véhicule en toute sécurité !

PRÊT NOMADE

Caravane, camping-car, mobile-home, bateau...

- Véhicule neuf ou d'occasion auprès d'un professionnel ou d'un particulier
- À partir de 4 000 €
- Sans frais de dossier
- Sans changement de banque
- Une durée de financement jusqu'à 156 mois

Par exemple, pour un montant de 10 000 € sur 85 mois, sans apport et avec un report de paiement de 1 mois, vous remboursez 84 mensualités de 146,23 € au TEG annuel fixe de 6,04 % (hors assurance facultative) pour un coût total du crédit de 2 283,32 € sous réserve de l'acceptation de votre dossier par FINANCO.

CRÉSERFI et son partenaire SEDEF vous proposent le Prêt Personnel. Les propositions de crédit sont réservées aux adhérents du CSF. Elles restent sous réserve d'acceptation de CRÉSERFI et de SEDEF, son partenaire prêteur, après étude de leur situation financière et après consultation des fichiers d'incidents de paiement de la Banque de France (FICP, FCC). (1)(2)(3) Voir conditions en page 11.

Le TEG varie en fonction du montant emprunté et de sa durée de remboursement. Virement sous 48 heures en jours ouvrables une fois le contrat devenu définitif (après expiration du délai de rétractation de 7 jours ouvrés en agence ou de 14 jours calendaires en vente à distance à compter de la date de signature de l'offre, pour les prêts inférieurs à 21 500 €). Frais de dossiers de 1 % du montant emprunté plafonnés à 90 €. Aucun versement de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. Tous les montants et exemples de ce document sont hors assurances facultatives. Barèmes et conditions au 12/07/2010 susceptibles de variations et sous réserve d'erreurs matérielles manifestes.

Le partenaire des services de la Carte CSF pour le Service Réductions Auto est : Com 1 - RCS Nanterre B 343 543 336, SARL au capital de 500 000 €, 27 rue Jean Bonal 92250 La Garenne Colombes.

Le Prêt Nomade est un crédit accessoire à une vente distribuée par CRÉSERFI (SA au capital de 56 406 136 € - RCS Paris B 303 477 319 - N° de démarcheur : 2052364079VB - N° ORIAS 07 022 577 - 9 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris), l'établissement financier du CSF. Intermédiaire en Opérations de Banque de Financo, société financière filiale du Crédit Mutuel Arkéa, SA au capital de 58 000 000 € - RCS Brest B 338 138 795 - 1 rue Louis Lichou 29480 Le Relecq-Kerhuon.

Cette offre est réservée aux adhérents du CSF, sous réserve d'acceptation de leur dossier par l'établissement prêteur FINANCO, après étude de leur situation financière et après consultation des fichiers d'incidents de paiement de la Banque de France (F.I.C.P. et F.C.C.). Pas de frais de dossier. Montant minimum du crédit : 4 000 € - Durée de 48 à 156 mois - TEG annuel fixe de 2,92% à 6,04% (hors assurances facultatives). Conditions en vigueur au 01/06/2010, susceptibles de variations. Conformément à la loi, aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. L'emprunteur peut, dans un délai de 7 jours ouvrés (14 jours calendaires dans le cas d'une vente à distance) à compter de son acceptation de l'offre, revenir sur son engagement.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

www.csf.fr

Numéro Azur
0 810 06 5000
Coût d'un appel local depuis un poste fixe

Faire face aux imprévus

CRÉDIT RENOUELABLE : LE CRÉDIT GLOBAL

Votre réserve d'argent Crédit Global vous permet de pallier aux événements et aux situations inattendues ou exceptionnelles.



Les avantages du Crédit Global

→ Option « sécurité »

Vous utilisez et reconstituez votre réserve d'argent. Chaque somme utilisée doit être intégralement remboursée avant d'être à nouveau disponible.

→ Option « confort »

Vous utilisez librement votre réserve d'argent. Elle se reconstitue tous les mois au fil de vos remboursements.



→ Carte CiSiF

Gratuite la première année, la carte de crédit CiSiF vous coûte ensuite 2€ par mois.

Parmi ses avantages, elle vous permet notamment de choisir le mode de remboursement de vos achats :

- un règlement comptant, sans aucuns frais : vous bénéficiez ainsi d'un différé de paiement gratuit pouvant aller jusqu'à 40 jours,
- un règlement en 3 fois* avec des intérêts plafonnés pour seulement 1€ de plus par mois maximum par tranche de 200€,
- un règlement en petites mensualités** échelonnées dans le temps.

Exemple : pour une utilisation de 1400 € faite le 17/05/10 avec un jour d'échéance au 17 de chaque mois, que vous choisissez de rembourser sur 48 mois, vous rembourserez 47 mensualités de 40 € et une 48ème mensualité ajustée de 31,45 € au TEG annuel révisable de 17,50%. Coût total du crédit : 511,45 € hors assurances facultatives.

Le Crédit Global CSF est un crédit renouvelable et reconstitué annuellement à taux effectif global révisable de 17,50%, sous réserve d'acceptation définitive par le prêteur SEDEF - SNC au capital de 3 060 000 € - 331 320 028 RCS EVRY - Angle de l'avenue de l'Aunette - CD 153 - 91130 Ris Orangis Cedex, partenaire de CRÉSERFI, l'établissement financier du CSF - S.A. au capital de 56 406 136 € RCS Paris B 303477319 - N° de démarcheur 2052364079VB - N° d'inscription à l'ORIAS : 07 022 577 - Siège social : 9 rue du Fbg Poissonnière, 75009 Paris.

Cette offre est réservée aux particuliers adhérents du CSF sous réserve d'acceptation du prêteur, après étude de votre situation financière et si vous ne faites pas l'objet d'une inscription au fichier des incidents de paiement de la Banque de France. Le coût total du crédit dépend de son utilisation, il varie selon le montant et la durée du découvert effectif du compte. Tous les taux et montants sont hors assurance facultative.

La carte MasterCard CiSiF est une carte de crédit offerte la première année, elle coûte ensuite 2 € par mois.

* Le paiement en trois fois coûte seulement 1€ de plus maximum par mois, par tranche de 200€ (au TEG annuel fixe de 9,29% à 17,50%). Exemple : vous avez effectué des achats à hauteur de 500€ avec votre carte CiSiF le 05/06/2010, avec un jour d'échéance au 05 de chaque mois, que vous choisissez de rembourser en 3 mois. Vous rembourserez 2 mensualités de 169,67€ et une 3ème ajustée de 169,65€, soit

Soutenir les moments forts de votre vie

En adéquation avec sa vocation initiale d'améliorer la qualité de vie des agents du Service Public, le Crédit Social des Fonctionnaires vous permet de profiter pleinement des moments importants de la vie, du passage du permis de conduire au départ en retraite, grâce aux offres bonifiées à 1%.



1 500 € À 1 % TEG annuel fixe 9 bonnes raisons d'en profiter :

- Passage du permis de conduire
- Entrée dans la vie active
- Mariage ou PACS
- Naissance ou adoption
- Mutation
- Déménagement, emménagement
- Travaux d'économie d'énergie
- Financement des études de vos enfants
- Départ en retraite

Ces offres sont réalisées dans le cadre d'une utilisation spécifique de votre crédit renouvelable. Elles sont valables uniquement pour un montant de 1 500 € sur 12 mois.

Exemple : Pour une utilisation de 1 500 € sur 12 mois au TEG annuel fixe de 1 % faite le 05/05/10 avec un jour d'échéance au 05 de chaque mois, vous remboursez 12 mensualités de 125,67 €. Coût total du crédit de 8,08 € seulement (hors assurance facultative).

Numéro Azur

0 810 06 5000

Coût d'un appel local depuis un poste fixe

www.csf.fr

un coût total du crédit de 8,99€ au TEG annuel fixe de 11,09% (hors assurances facultatives).

** Le paiement par petites mensualités se fait aux conditions habituelles du compte. Exemple : pour une utilisation de 2 000€ sur 60 mois, faite le 05/06/2010, avec un jour d'échéance au 05 de chaque mois, vous remboursez 59 mensualités de 49€ et une 60ème ajustée de 40,72€, soit un coût total du crédit de 931,72€ au TEG annuel révisable de 17,50% (hors assurances facultatives). Offre valable pour une utilisation minimum de 150 €.

Le Crédit Global et ses utilisations spécifiques à 1% : les offres à 1% sont réalisées dans le cadre d'une utilisation spécifique de votre réserve d'argent Crédit Global. Elles sont valables uniquement pour un montant de 1500 € remboursable sur 12 mois au TEG annuel fixe de 1%. Elles sont soumises à la présentation des justificatifs et à l'ouverture d'un Crédit Global.

Conformément à la loi, aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. L'emprunteur peut, dans un délai de 7 jours ouvrés (14 jours calendaires dans le cas d'une vente à distance) à compter de son acceptation de l'offre, revenir sur son engagement.

Conditions et exemples en vigueur au 01/04/10 susceptibles de variations et sous réserve d'erreurs matérielles manifestes.

Optimisez votre budget

Le rachat de crédits est une solution qui vous soulage mais aussi qui vous engage. Pour prendre les bonnes décisions, vous devez en connaître les avantages mais aussi les coûts.

RACHAT DE CRÉDITS

Une démarche responsable et transparente

En tant que partenaire au service des fonctionnaires, nous sommes personnellement engagés dans la démarche de Rachats de Crédits Responsable :

→ en vous apportant une information claire et complète

CRÉSERFI, c'est une proposition chiffrée précisant le Taux Effectif Global annuel, les mensualités, la durée de remboursement pour un comparatif clair entre votre situation avant et après l'opération de Rachats de Crédits.

→ en recherchant une offre adaptée à votre situation

Votre conseiller CRÉSERFI étudie votre dossier pour vous apporter la solution la plus adaptée à votre situation personnelle.

Une solution performante pour rééquilibrer votre budget

En regroupant vos crédits auprès d'un seul interlocuteur, le Rachats de Crédits est une formule pertinente pour :

- réduire vos mensualités,
- vous permettre d'envisager de nouveaux projets en réduisant votre taux d'endettement mensuel,
- vous apporter simplement un peu d'air dans votre budget mensuel.

Bénéficiez d'une étude personnalisée

en vous connectant sur le www.csf.fr

ou en prenant rendez-vous avec un conseiller au

Numéro Azur
0 810 06 5000
Coût d'un appel local depuis un poste fixe

CRÉSERFI et son partenaire prêteur EDEL vous proposent Le Rachats de crédits.

Le Rachats de crédits est un prêt personnel réservé aux personnes physiques et majeures, adhérentes du CSF. Il reste sous réserve d'acceptation par le prêteur après étude de leur situation financière et après consultation des fichiers d'incidents de paiement de la Banque de France (F.I.C.P., F.C.C.).

Banque EDEL - Siège social : 5, avenue Marcel Dassault - Parc de la Plaine - BP 5806 - 31505 Toulouse - SNC au capital de 60 833 300 € - RCS Toulouse B 306 920 109. **Les montants empruntés varient de 10 000 € sur des durées de 60 à 144 mois au TEG annuel fixe de 7,61 % à 8,81 % hors assurance facultative. Frais de dossier : 1,5 % calculés sur le capital emprunté.**

Exemple : vous versez chaque mois 603,43 € pour 5 prêts à la consommation, remboursables sur des durées de 16 à 58 mois, pour un montant restant dû de 21 757,38 €. Avec la solution de Rachats de Crédits, vous contractez un seul prêt de 24 000 €, pour rembourser ces crédits en cours. Vous remboursez 108 mensualités de 299,81 € pour un coût total du crédit de 8 750,25 €, TEG annuel fixe de 7,61 %, hors assurances facultatives. Frais de dossier de 360 € inclus dans le TEG.

La diminution du montant de la mensualité entraîne l'allongement de la durée du remboursement et peut majorer le coût total du crédit. Elle doit s'apprécier par rapport à la durée restant à courir sur les prêts, objets du regroupement de crédits. Conditions valables au 01/04/2010 susceptibles de variations.

Conformément à la loi, aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent.

Jusqu'à 21 500 € de crédit, l'emprunteur peut, dans un délai de 7 jours ouvrés (14 jours calendaires dans le cadre d'une vente à distance) à compter de son acceptation de l'offre, revenir sur son engagement.

Votre protection et celle de vos proches

Assurer un capital à ses proches pour faire face aux conséquences financières d'une hospitalisation, d'un accident, d'un décès, c'est avant qu'il faut y penser car lorsque ces événements surviennent il est alors trop tard.

Progetis vous accompagne et vous conseille dans le choix des garanties proposées.

En cas d'hospitalisation

Les causes d'une hospitalisation sont multiples : que ce soit pour une intervention chirurgicale, une maladie ou un accident, les garanties de remboursement varient selon les contrats.

CSF Hospitalisation complète les prises en charge de l'assurance maladie. Votre indemnité est versée dès le premier jour d'hospitalisation, vous n'avancez donc pas de frais ; elle est doublée si l'hospitalisation intervient suite à un accident. Vous pouvez souscrire de 18 à 65 ans et vous êtes couvert jusqu'à l'âge de 75 ans. Détail non négligeable : la couverture proposée peut s'appliquer aux enfants et au conjoint.

- Une indemnité complémentaire à utiliser comme bon vous semble
- Une indemnité versée dès le premier jour d'hospitalisation
- Une indemnité doublée en cas d'hospitalisation à la suite d'un accident
- Une couverture possible pour les enfants

Pour souscrire :

Numéro Azur
0 810 600 328
Coût d'un appel local depuis un poste fixe



En cas d'accident

À la maison, dans le jardin, en ville, sur la route... Un accident est imprévisible,

CSF Accident vous permet de disposer d'un capital en cas de perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA) ou d'en faire bénéficier vos proches en cas de décès.

Vous pouvez souscrire de 18 à 70 ans et vous êtes couvert jusqu'à l'âge de 80 ans en cas de décès et 75 ans en cas de perte totale et irréversible d'autonomie.

- Une souscription simple sans examen médical ni questionnaire de santé
- Des indemnités nettes d'impôts et de droits de succession
- Des cotisations raisonnables qui n'augmentent ni avec l'âge ni avec l'évolution de votre état de santé
- Des garanties valables dans le monde entier, 24 heures sur 24

Pour souscrire : **0 810 600 328**
Numéro Azur
Coût d'un appel local depuis un poste fixe



ASSURANCE CHIENS/CHATS

Obtenez un remboursement de 80% sur toutes vos dépenses vétérinaires, une protection en cas de maladie ou d'accident, une assistance 24h/24, 365 jours par an, un remboursement sous 48 heures et une réduction de 10% pour votre 2^{ème} animal.

Pour souscrire :

▶ **N° Vert 0 800 86 88 68**
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Offre soumise à conditions, à disposition auprès d'un conseiller.

En cas de décès

Des problématiques financières peuvent survenir à votre disparition, pour les membres de votre famille. **CSF Prévoyance** vous permet de disposer d'un capital en cas de perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA) ou d'en faire bénéficier vos proches en cas de décès quelle qu'en soit la cause : maladie, accident, mort naturelle. Vous en choisissez librement le bénéficiaire. En cas de décès par accident, le capital est multiplié par 4.

Vous pouvez souscrire de 40 à 70 ans et vous êtes couvert jusqu'à l'âge de 75 ans.

- Une souscription simple sans examen médical ni questionnaire de santé
- Des cotisations fixes qui n'augmentent ni avec l'âge ni avec l'évolution de votre état de santé

Pour souscrire : **0 810 600 328**
Numéro Azur
Coût d'un appel local depuis un poste fixe

CSF OBSÈQUES

Vous ne souhaitez pas imposer le financement de vos obsèques à vos proches, vous avez une idée précise de l'organisation de la cérémonie, vous préférez vous en occuper personnellement. La planification de ses obsèques est toujours un sujet délicat.

Avec **CSF Obsèques** vous constituez un capital garanti à vie qui sera destiné à financer vos obsèques. Vous avez la possibilité de désigner le bénéficiaire de votre choix pour régler les frais liés aux funérailles : enfant, ami, mais aussi notaire ou entreprise de pompes funèbres.

Avec CSF Obsèques vous bénéficiez aussi d'une garantie complémentaire d'assistance : rapatriement de corps, assistance psychologique des proches, aide et formalités liées aux obsèques, service d'informations par téléphone.

Vous pouvez souscrire de 40 à 79 ans et vous êtes couvert votre vie entière.

- Des cotisations qui n'évoluent pas dans le temps
- Des garanties d'assistance performantes : assistance juridique et administrative pour les proches, etc.

Pour souscrire :

0 810 600 328
Numéro Azur
Coût d'un appel local depuis un poste fixe

CSF Accident, CSF Hospitalisation, CSF Prévoyance et CSF Obsèques sont distribués par Progretris : SARL de courtage d'assurances au capital de 5 000 000 € - R.C.S : 509 364 972 Paris - N° ORIAS 09 050 053. Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris. Conseil en investissements financiers : Adhésion à l'ANACOFI-CIF et enregistrement au fichier des CIF sous le N° E001730. Transactions immobilières : Carte N° T12994. Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière - Police n° 780047-002.

CSF Hospitalisation est proposée par SwissLife Prévoyance et Santé - Siège social : 86, boulevard Haussmann - 75380 Paris Cedex 08 - S.A. au capital de 150 000 000 € - Entreprise régie par le Code des Assurances - 322 215 021 RCS Paris.

CSF Prévoyance, CSF Accident et CSF Obsèques sont proposés par SwissLife Assurance et Patrimoine - Siège social : 86, boulevard Haussmann - 75380 Paris Cedex 08 - S.A. au capital de 141 494 381,54 € - 341 785 632 RCS Paris. Entreprise régie par le Code des Assurances.

CSF Hospitalisation, CSF Accident, CSF Prévoyance et CSF Obsèques sont proposés par l'intermédiaire de SPB - S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 251 700 € - 71 quai Colbert, 76600 Le Havre - RCS Le Havre 305 109 779 - Société de courtage.

Les offres de Prévoyance sont soumises à conditions, à disposition auprès d'un conseiller. Le détail des offres est consultable sur www.progretris.fr

L'Assurance Chiens / Chats est distribuée par CSF Assurances et proposée par SwissLife Assurances de Biens, SA au capital de 80 000 000 € - Entreprise régie par le Code des Assurances - 391.277.878 RCS Paris - Siège social : 86, boulevard Haussmann - 75380 Paris Cedex 08

Constituez un capital ou une rente avec l'assurance vie

L'assurance vie est l'un des moyens les plus répandus pour préparer sa retraite. Le principe est simple : vous constituez un capital qui se valorise dans le temps, et que vous utilisez facilement au moment de votre départ en retraite. Le mot d'ordre reste le même : mieux vaut s'y prendre le plus tôt possible et anticiper.

Les points forts de l'assurance vie

- Simplicité de mise en place
- Souplesse d'utilisation
- Disponibilité de l'épargne
- Associées à une valorisation du capital et une fiscalité qui restent attractives

Constitution de l'épargne

Il existe deux modes que l'on peut combiner :

- versements libres en fonction de rentrées d'argent exceptionnelles ;
- versements réguliers et programmés : vous définissez une somme (effort d'épargne) qui sera prélevée régulièrement pour constituer votre capital retraite.

À tout moment vous pouvez modifier la manière dont vous constituez cette épargne (versements libres et/ou versements programmés).

Valorisation du capital

Dans tous les cas le principe est de faire fructifier votre épargne. Que vous privilégiez la garantie de retrouver à tout moment le capital investi en contrepartie d'une valorisation plus faible de vos dépôts (Fonds en Euros), ou bien que vous recherchiez des rendements plus élevés (Fonds en unité de compte – FCP/SICAV) en connaissance des risques que cela comporte, les contrats d'assurance vie apportent aujourd'hui une réponse adaptée à chaque situation.



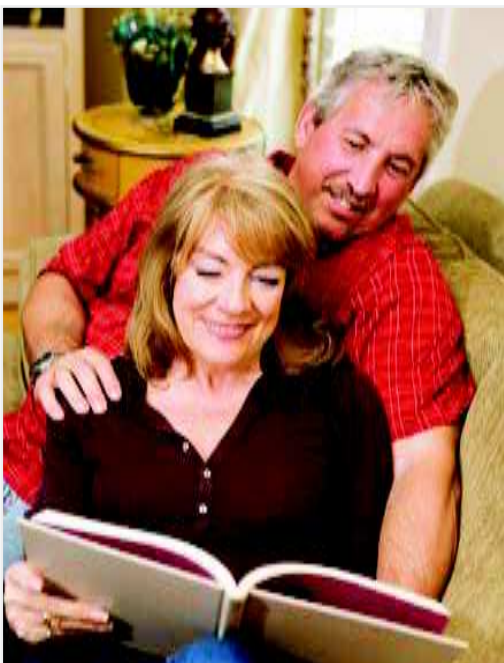
Utilisation de l'épargne

Votre épargne est disponible au terme de votre contrat, pour venir compléter vos pensions lors de votre départ en retraite. Vous en disposez au choix soit dans son intégralité (capital) soit sous forme de versements mensuels (rente viagère ou rachats programmés). Sachez néanmoins que vous pouvez facilement disposer avant le terme du contrat de toute ou partie de votre épargne (rachats) pour faire face aux imprévus.

Assurance-vie et donation

Couplez la donation et l'assurance vie pour préparer l'avenir de vos enfants ou de vos petits enfants (même mineurs). Vous souscrivez un contrat d'assurance vie pour vos enfants et petits enfants sur lequel vous placez le montant de la donation. Puis vous définissez les conditions d'utilisation du capital à travers un pacte adjoint. Vos enfants, petits enfants bénéficieront au terme du contrat d'un capital leur permettant par exemple de faire face aux coûts de leurs études ou de finaliser leur projet d'acquisition d'une résidence principale.

Vous maîtrisez la transmission de votre patrimoine, en réduisant les droits de succession, tout en fixant les conditions d'utilisation des fonds donnés.



Numéro Azur
0 810 600 328
 Coût d'un appel local depuis un poste fixe

www.progetis.fr

Les formules d'épargne, de prévoyance sont distribuées par PROGRETIS, SARL de courtage d'assurances au capital de 5 000 000 € - R.C.S : 509 364 972 Paris - N° ORIAS 09 050 053. Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris. Conseil en investissements financiers : Adhésion à l'ANACOFI-CIF et enregistrement au fichier des CIF sous le N° E001730. Transactions immobilières : Carte N° T12994. Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière - Police n° 780047-002.

Agents du Service Public : les avantages de votre spécificité

Parce que votre métier au sein du Service Public présente des particularités certaines, le CSF a adapté ses solutions à votre profil... Et va même plus loin : vous disposez d'avantages spécifiques réservés aux fonctionnaires, en adhérant / cotisant à l'association, notamment par le biais d'une convention de partenariat conclue entre le CSF et votre établissement.



CSF ASSURANCE EMPRUNTEURS

Policiers, gendarmes, pompiers ou militaires : votre métier vous fait prendre des risques au quotidien... CSF Assurance Emprunteurs vous couvre aussi bien lors d'opérations de maintien de l'ordre que de missions officielles à l'étranger, et sans majoration de tarif.

Plus complète que la majorité des autres assurances, elle vous couvre en cas de décès, de perte totale et irréversible d'autonomie, d'invalidité permanente partielle ou totale, d'incapacité temporaire totale de travail.

Voir aussi en page 6.

Offre soumise à conditions, à disposition auprès d'un conseiller.

Numéro Azur
0 810 06 5000
Coût d'un appel local depuis un poste fixe



GARANTIE DÉFENSE PÉNALE ET RECOURS PÉNAL PROFESSIONNELS

Dans le cadre de votre profession, vous êtes :

- ➔ **victime** de violences volontaires, de diffamation ou d'injures publiques ?
- ➔ **entendu ou poursuivi** pour une infraction pénale involontaire, commise par imprudence, inattention ou méconnaissance des règlements ?

Avec la garantie DPRP du CSF,

- » vous êtes efficacement défendu dès l'origine des poursuites ;
- » nous vous guidons dans les démarches pour déposer plainte contre votre adversaire ;
- » vous avez la liberté de choisir votre défenseur ;
- » nous prenons en charge les frais de procédure à hauteur de 106 715€* par litige ;
- » notre service d'assistance juridique est à votre disposition 24h/24 et 7j/7, en cas d'urgence ;
- » votre conjoint(e) dispose également de ces garanties qu'il (ou elle) soit fonctionnaire ou pas.

Parce que le pénal, cela ne concerne pas seulement les autres, soyez certain d'être bien protégé !

* Dans la limite de nos engagements et d'un plafond contractuel de prise en charge des honoraires d'avocat.

Offre soumise à conditions, à disposition auprès d'un conseiller.



CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Depuis 1992, le Crédit Social des Fonctionnaires met en œuvre une politique partenariale active en direction de la Fonction Publique : administrations, entreprises publiques, associations, mutuelles... tout en conciliant compétence financière et dimensions éthique et morale.

Pour les établissements qui souhaitent accompagner leur personnel, notamment dans le cadre de mutations, de solutions logement ou de crédits, le CSF et ses filiales apportent des solutions « clef en main » qui vont de la création du service jusqu'à sa promotion. Parmi ces dispositifs, des prêts bonifiés visent à leur apporter une aide financière à caractère social.

QUELQUES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Le Ministère du budget, des comptes publics

et de la fonction publique organise votre mobilité en vous proposant le **Prêt Mobilité**. Il est destiné à accompagner l'accès au logement locatif, par l'avance de tout ou partie du dépôt de garantie exigée lors de la conclusion du bail, dans le cas d'une location vide ou meublée. www.pretmobilite.fr

Le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre Mer

et des Collectivités Territoriales souhaite faciliter la première accession à la propriété de ses fonctionnaires exerçant leur activité en Ile-de-France, en proposant un **prêt à taux 0%**, destiné au financement d'une acquisition dans le neuf ou dans l'ancien en complément d'un prêt immobilier. www.csf.fr/ptzmi

La Ville de Lyon

aide financièrement à répondre aux exigences de la location. Les personnels de la ville de Lyon bénéficient d'une nouvelle prestation d'action sociale : le dispositif **Localyon** facilite l'accès à la location de leur futur logement. www.csf.fr/localyon

L'Institut National de la Recherche Agronomique

accompagne la mobilité, en proposant une prestation d'action sociale, le **Prêt à la Mobilité**, destiné aux agents titulaires de l'INRA qui réalisent une mobilité géographique consécutive à la restructuration d'une unité de l'INRA et entraînant un changement de résidence administrative d'au moins 20 km. www.csf.fr/mobiliteinra

PRÊT BIENVENUE* : 1 000 € À 0% TEG annuel fixe

Dans le cadre des accords de partenariat entre votre établissement et le CSF, vous bénéficiez du Prêt Bienvenue de 1 000 € au TEG annuel fixe de 0% (hors assurance facultative). Valable une seule fois par foyer, pour les adhérents à jour de leur cotisation, ce prêt est bonifié par le CSF et proposé par CRÉSERFI, son établissement financier.

Exemple : vous empruntez 1 000 € remboursables sur 10 mois, au TEG annuel de 0% (hors assurance facultative), vous remboursez 10 mensualités de 100 € pour un coût total du crédit de 0 €.



ADHÉRER AU CSF

Pour être membre du CSF, vous devez acquitter un droit d'entrée de 11€, valable à vie. Il est l'expression de la solidarité : en effet, il permet de financer des prêts à caractère social, destinés aux agents de la fonction publique.

Pour profiter de tous les avantages spécialement sélectionnés pour vous (services de la Carte, solutions de crédit, d'assurance et d'épargne adaptés), il suffit d'acquitter une cotisation annuelle de 22€ valable pour tout le foyer.

Vous pouvez adhérer et cotiser directement en ligne en vous rendant sur le www.csf.fr



Numéro Azur

0 810 06 5000

Coût d'un appel local depuis un poste fixe

* Dans le cadre des accords de partenariat avec le CSF, CRÉSERFI, son établissement financier, propose le Prêt Bienvenue. Cette offre est réservée aux adhérents du CSF. Elle est sous réserve d'acceptation de leur dossier par CRÉSERFI (S.A au capital de 56 406 136 € RCS Paris B 303477319 - N° de démarcheur 2052364079VB - N° d'inscription à l'ORIAS : 07 022 577 - Siège social : 9 rue du Fbg Poissonnière, 75009 Paris), après étude de leur situation financière et après consultation des fichiers d'incidents de paiement de la Banque de France (F.I.C.P, F.C.C).

Le Prêt Bienvenue est un prêt personnel bonifié par le CSF, d'un montant de 1 000 € sur 10 mois au Taux Effectif Global (TEG) annuel fixe de 0 % hors assurance facultative. Offre valable au 01/07/2010 susceptible de variations.

Conformément à la loi, aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent.

L'emprunteur peut, dans un délai de 7 jours ouvrés en agence (14 jours calendaires dans le cas d'une vente à distance) à compter de son acceptation de l'offre, revenir sur son engagement en exerçant son droit de rétractation.

Des services pour vous faciliter la vie

La vocation du Crédit Social des Fonctionnaires est de vous permettre d'accéder à différents services et offres en vue d'améliorer votre qualité de vie. Notre expérience sur les questions concernant les fonctionnaires nous permet de penser que nous sommes parmi les mieux placés pour vous proposer des solutions pertinentes, et vous accompagner tout au long de votre vie professionnelle et privée : vous êtes parfois menacé dans l'exercice de votre fonction, vous faites l'objet de mutations, votre rémunération est bien particulière...

Tous les services de la carte CSF sont ouverts aux adhérents à jour de leur cotisation annuelle, n'hésitez pas à les utiliser !

SERVICES ÉCONOMIQUES



SERVICE RÉDUCTIONS AUTOMOBILES

- Jusqu'à 35 % de remise sur l'achat de votre prochain véhicule neuf, et 50% d'économie sur l'achat d'un véhicule récent.
- Des conditions exclusives sur 37 marques de véhicules neufs avec garantie constructeur, valable dans tout le réseau.
- En permanence plus de 2 000 à 4 000 véhicules en stock ou en arrivée, disponibles immédiatement.
- Plus de 13 000 offres de véhicules différents à configurer; en commande usine.
- La commande en ligne sécurisée et immédiate 24 heures sur 24 du véhicule choisi.

Rendez-vous sur le www.csf.fr pour commander votre nouveau véhicule !

Le partenaire des services de la Carte pour le Service Réductions Auto est : Com 1 - RCS Nanterre B 343 543 336, SARL au capital de 500 000 €, 27 rue Jean Bonal 92250 La Garenne Colombes.

Le partenaire des services de la Carte pour le Service Diagnostics Immo est : Foncier Diagnostics - S.A.S. au capital de 100 000 € - 499 388 312 RCS Paris - Code APE : 7112B. Siège social : 16 rue VOLNEY - 75 002 Paris.

CSF MAGAZINE

Un magazine pour l'adhérent

Organe de liaison entre l'adhérent et l'association, CSF Magazine rend compte de la vie du CSF. Il présente les nouveaux produits et services du CSF. Il rassemble les membres des différentes fonctions publiques (d'Etat, territoriale et hospitalière), les agents des entreprises nationales et ceux des organismes et des entreprises ayant reçu mission de service public. Tous servent la collectivité. CSF Magazine s'efforce d'en restituer une image fidèle.



Le prix de l'abonnement au CSF Magazine est de 6,10 € par an.

Numéro Azur
0 810 06 5000

Coût d'un appel local depuis un poste fixe

www.csf.fr

SERVICES PRATIQUES

SERVICE D'AIDE À LA PERSONNE

Gagnez du temps

Vous avez des journées bien remplies ?

L'offre de Services à la personne vous permet de faire appel à des prestations de professionnels chez vous :

- pour la vie quotidienne (entretien de la maison, petit bricolage, travaux de jardinage, livraison des courses, assistance informatique, ...)
- pour les enfants (garde d'enfants, soutien scolaire, ...)
- pour les personnes dépendantes (assistance aux personnes handicapées, garde-malade, aide à la mobilité, conduite de véhicule personnel, ...)

Notre partenaire s'occupe de tout, de l'organisation à la facturation : vous n'êtes pas l'employeur et n'avez donc pas les contraintes des fiches de paie ou de déclaration URSSAF !

Vous profitez sereinement d'un réseau de professionnels agréés respectant des engagements qualité, et de tarifs spécialement négociés.

Profitez d'avantages fiscaux

Déduisez 50% des sommes dépensées* au titre des services à la personne de votre impôt sur le revenu et d'une TVA réduite à 5,5%.

* Conformément à la législation en vigueur, dans la limite de 12 000 € par an et de 1 500 € supplémentaires par enfant à charge.



Numéro Azur
0 810 06 5000
Coût d'un appel local depuis un poste fixe

www.csf.fr

Les partenaires des services de la Carte sont :

Services à la Personne : Contrat d'assistance souscrit par CSF Association, auprès de DOMISERVE+, 6 rue André Gide - 92320 Châtillon SA au capital de 37 000 € - RCS Nanterre 493 837 702 par l'intermédiaire de GRAS SAVOYE, société de courtage d'assurance immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 07 001 707 (www.orias.fr), SA au capital de 1 432 600 €, 2 à 8 rue Ancelle - 92200 Neuilly-sur-Seine, RCS Nanterre 311 248 637 soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel - 61 rue Taïbout - 75436 Paris cedex 09.

Service Travaux : Multiassistance - RCS Bobigny 413 114 901, SA au capital de 48 494,10 €, Tour Levant, 40 rue Jean Jaurès 93176 Bagnolet.

Défense Pénale et Recours Pénal Professionnels : Assistance Protection Juridique - RCS Bobigny 334 656 386, APE 6512 Z, Société anonyme d'assurance au capital de 7 017 808 euros entièrement reversé. Entreprise régie par le Code des Assurances, « Le Neptune », 1 rue Galilée 93195 Noisy Le Grand Cedex.

SERVICE TRAVAUX

Plus de 20 corps de métiers, au juste prix.

Des travaux de rénovation, d'amélioration de votre cadre de vie, de dépannage ou de réparation à réaliser : vous êtes à la recherche d'entreprises sérieuses, compétentes et à l'écoute de votre projet... Le Service Travaux vous simplifie la vie !

→ Idée travaux*

Vous souhaitez aménager vos combles, rafraîchir votre salon, changer vos fenêtres... Lors de votre premier appel, nous définissons ensemble votre projet et vous orientons vers notre équipe de spécialistes. En fonction de l'ampleur des travaux, en plus de la visite de l'entreprise, nous nous rendons nous-mêmes sur place pour mieux appréhender votre projet. Jusqu'à la clôture de votre dossier, nous veillons au bon déroulement des travaux de réparation.

→ Réactivité

Pour faciliter l'entretien de votre habitat, nous mettons à votre disposition notre savoir-faire. Après avoir sélectionné l'entreprise agréée la plus proche de chez vous, vous êtes contacté(e) par l'artisan dans les 24 heures qui suivent votre demande pour l'organisation d'un premier rendez-vous.

→ Urgence

Nous intervenons en plomberie, serrurerie, électricité et vitrerie en 3 heures pour tous les imprévus qui peuvent vous bloquer à l'intérieur ou à l'extérieur de votre domicile : une fuite d'eau, une serrure cassée, une panne électrique...

→ Satisfaction

En cas d'insatisfaction après travaux, en plus des garanties légales de l'entreprise, vous disposez pendant 6 mois d'un accompagnement privilégié de notre Service Clientèle.

* En fonction du montant pré-estimé de votre projet, une somme forfaitaire de 45 € pourra vous être demandée pour l'étude approfondie de votre demande. Cette somme est systématiquement remboursée si vous donnez une suite favorable au devis qui aura été soumis par l'entreprise

SERVICES JURIDIQUES

GARANTIE DÉFENSE PÉNALE ET RECOURS PÉNAL PROFESSIONNELS

Votre métier vous expose à des violences verbales ou physiques, ou à des erreurs involontaires ? Nous vous accompagnons dans vos démarches juridiques.

Reportez-vous à la page 23 pour plus de détails

Les agences et les points conseil

Métropole



Détail Ile-de-France



Détail DOM

Guadeloupe

Martinique

Réunion



Liste des agences en Ile-de-France

Créteil - Evry - Melun - Nanterre - Neuilly-sur-Marne - Paris rive droite
Paris rive gauche - Pontoise - Versailles

Liste des agences en Province

Arras - Beauvais - Bordeaux - Dijon - Grenoble - Lille - Lyon - Marseille
Montpellier - Nancy - Nantes - Nice - Orléans - Pau - Poitiers - Reims
Rennes - Rouen - Strasbourg - Toulouse

Liste des agences dans les DOM

Guadeloupe - Martinique - Réunion

» Retrouvez les services du CSF en un seul clic

sur le www.csf.fr

Vous pouvez y effectuer des simulations ou des souscriptions en ligne.

» Pour obtenir une information, un conseil, ou prendre rendez-vous, des conseillers sont à votre disposition au

Numéro Azur
0 810 06 5000
Coût d'un appel local depuis un poste fixe

» Vous préférez contracter votre prêt personnel ou votre crédit automobile par téléphone :

Numéro Azur
0 810 63 13 31
Coût d'un appel local depuis un poste fixe

» Pour toute information sur les solutions d'épargne, de prévoyance et le conseil en patrimoine :

Numéro Azur
0 810 600 328
Coût d'un appel local depuis un poste fixe

» Pour poser vos questions ou souscrire une assurance Artel, composez la ligne directe

N° Vert 0 800 88 19 03
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

» Votre administration souhaite passer un accord de partenariat avec le CSF ?
Contactez-nous par mail ou par téléphone

partenariat@csf.asso.fr

Numéro Azur
0 810 06 5000
Coût d'un appel local depuis un poste fixe

» Pour déposer une réclamation auprès du Service Consommateur du Groupe CSF, contactez-nous par mail ou par téléphone :

ServiceConsommateur@csf.fr

02.38.42.21.37 (prix d'un appel local)